Règlement des TOURNOIS POUSSINS

Coefficient de l'épreuve : 0,5

Préambule

Le Tournoi Poussins est une manifestation organisée à 4 reprises dans la saison par le Comité Départemental afin de valoriser la compétition de Tennis de Table chez les jeunes licenciés. Les objectifs sont donc de faire jouer des matchs intéressants (de niveau équilibré) et de satisfaire le plus grand nombre (jeunes et parents) par la qualité de l'organisation (par rapport à la durée et aux temps d'attente) et de l'accueil.

Article 1 - Conditions de participation

Compétition réservée aux enfants nés en 2011 et après, garçons et filles. La participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation d'une licence traditionnelle selon la réglementation en vigueur.
Un joueur titulaire d'une licence "Promotionnelle" verra celle-ci basculée en licence "Traditionnelle".

Licenciation :
Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis de sa certification médicale.
Si la mention « certificat médical fourni » figure sur le document présenté, **le joueur est autorisé à jouer**.
Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, ou si le joueur ne peut présenter l'un des documents acceptés permettant de vérifier sa situation vis-à-vis de sa certification médicale, il doit pouvoir présenter un certificat médical indépendant en cours de validité (datant de moins d'un an).
S'il ne peut ni justifier de sa licenciation, ni présenter un certificat médical, **il n'est pas autorisé à jouer**.

Dans tous les cas, la justification de la licenciation et de la conformité vis-à-vis de certification médicale par l'un des moyens ci-dessus est du ressort du joueur ou de son club et non du juge-arbitre.

Article 2 - Inscription

L'inscription ou le réengagement des joueurs aux divers tours doit être fait pour chaque tournoi sur le site www.fftt.com/monclub, dans la rubrique « SPORTIF », sous-rubrique « Inscriptions aux épreuves/D92 Tournoi Poussin 92 » par le responsable des licenciations au sein de chaque association. Seuls seront pris en compte les engagements validés aux dates de clôture des engagements.

Article 3 - Droits d'inscription

Pour chaque tour, les droits d'inscription s'élèvent à 5 euros par joueur inscrit à la date de clôture des inscriptions.

Article 4 - Déroulement Sportif

Cette épreuve comporte **1 Tableau unique mixte**. (Sauf dispositions spéciales ci-dessous)

Ce tableau se déroulera en deux phases :

- 1ère phase : Poule(s) de 3 à 6 joueurs, tout le monde se rencontre, comme défini ci-dessous.

  - De 4 à 6 joueurs : 1 poule
  - De 7 à 11 joueurs : 2 poules
  - De 12 à 23 joueurs : 4 poules
  - De 24 à 48 joueurs : 8 poules
  - De 49 et + : 16 poules

Les joueurs d'un même club seront répartis dans des poules différentes autant que possible.

- 2ème phase : Tableau Final
  - Tableau à 32 joueurs présents au plus

    Les 1ers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final.
    Les 2èmes et 3èmes jouent une partie qualificative pour le tableau final.

Un classement intégral interviendra à partir des 1/8èmes de finale.
Il sera laissé au juge-arbitre la décision d'organiser un tableau perdant en fonction des conditions matérielles mises à sa disposition et de l'horaire.

- Tableau à plus de 32 joueurs présents

Les 1ers et 2èmes de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final.
Un classement intégral interviendra à partir des quarts de finale.
Il n'y aura pas de tableau perdant.

Dispositions spéciales
Si le nombre d'inscrits est inférieur à 4, le Tournoi Poussin sera alors annulé.
Les poules pourront être recomposées en fonction des absents, sur décision du responsable de l'épreuve.
En cas de participation de nombreuses féminines, deux tableaux seront organisés (garçons et filles).

Article 5 : Durée des parties

Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches de 11 points (3 manches gagnantes).

Article 6 : Balles

Les parties se dérouleront avec des **balles en matière plastique homologuées en compétition**. Il conviendra d'adapter les maillots à la couleur des balles disponibles.

Article 7: Récompenses

Les quatre premiers seront récompensés.

Au cas où aucune féminine ne figurerait parmi les quatre premiers, la meilleure féminine sera récompensée. Au cas où aucun garçon ne figurerait parmi les quatre premiers, le meilleur garçon sera récompensé.

Responsable de la Compétition : La Commission Technique

	Dates des Epreuves :	**Dates de Clôture des Engagements :**	**Lieux de compétition**
1° Tournoi	**Samedi 12 octobre 2019**	**02 octobre 2019**	Bois-Colombes
2° Tournoi	**Samedi 23 novembre 2019**	**30 octobre 2019**	Boulogne-Billancourt
3° Tournoi	**Samedi 25 janvier 2020**	**08 janvier 2020**	Bois-Colombes
4° Tournoi	**Samedi 14 mars 2020**	**19 février 2020**	Issy-les-Moulineaux

Dernière révision du règlement : 26 septembre 2019